



MUNICIPALITE
1189 SAUBRAZ

AU CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

Préavis municipal n°02/2023

relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le document comptable composé du bilan et des comptes de fonctionnement 2022, fait partie intégrante du présent préavis ainsi que le rapport de la Municipalité sur sa gestion.

La Municipalité relève que les comptes 2022 bouclent par un excédent de revenu de CHF 254'261.94 Le budget pour 2022 prévoyait un excédent de charges de CHF 37'600.16.

Les raisons de cette amélioration des comptes 2022 par rapport au budget sont les suivantes :

- impôts en hausse de plus de CHF 140'000.00 par rapport au budget au niveau des gains immobiliers et droits de mutation ;
- retour de la péréquation de l'année précédente de CHF 133'363.00 suite aux travaux des routes en 2021 ;
- un résultat d'exploitation au niveau des forêts pour CHF 40'900.00.

Les charges totales (hors amortissement supplémentaire de CHF 160'700.00) de CHF 1'892'696.46 correspondent aux charges totales budgétisées de CHF 1'943'319.16. Suite au résultat exceptionnel de l'année de CHF 390'057.85 (hors amortissement supplémentaire), la Municipalité a choisi de faire un amortissement supplémentaire de CHF 84'000.00 au niveau du réseau d'égouts et d'épurations et de CHF 76'700.00 au niveau du service des eaux. Ceci afin de soulager ces domaines qui doivent être autofinancés. Autofinancé veut dire que les recettes courantes de la tâche en question doivent couvrir les dépenses courantes de la même tâche, y compris les amortissements comptables obligatoires. Actuellement, le réseau d'égouts et d'épurations n'est pas autofinancé et le fond de réserve est à zéro. Grâce à cet amortissement supplémentaire la durée d'amortissement est raccourcie, les utilisateurs de demain n'auront pas à supporter le coût de l'investissement dont ils bénéficient et le total de l'amortissement annuels passe de CHF 32'000.00 à CHF 8'000.00 dès 2023. Ceci nous permettra de reconstituer un fond de réserve et de payer d'éventuels travaux dans le futur.

Une situation similaire se produit au niveau du service des eaux. Le prix de l'eau a été augmenté en 2020 afin de pouvoir garantir l'autofinancement de ce service. Un amortissement supplémentaire de CHF 76'700.00 baisserait le total des amortissements annuels de CHF 40'300.00 à CHF 18'300.00 dès 2023. Là aussi, la comptabilisation supplémentaire nous permettrait, dès 2023, d'accumuler un fond de réserve suffisant et de pouvoir, dans le futur, diminuer le prix de l'eau.

Au niveau du bilan, l'investissement du réseau d'eau et d'épuration (compte 9141.02) passe d'une valeur de CHF 305'400.00 au 31 décembre 2021 à une valeur de CHF 76'700.00 au 31 décembre 2022. La valeur résiduelle est amortie au niveau du service du gaz.

Le découvert de la Commune diminue et passe à CHF 215'853.86 (CHF 470'115.80 au 31 décembre 2021). Les emprunts bancaires s'élèvent à CHF 1'700'000.00 au 31 décembre 2022 contre CHF 2'100'000.00 au 31 décembre 2021, soit une diminution de CHF 400'000.00. Ainsi, l'endettement total par habitant se monte à CHF 4'374.65 contre CHF 6'450.31 à fin 2021. La population est restée stable en 2022 et comprend 449 habitants (2021 : 444).

Nous vous informons que le compte 351.3141.01 – Entretien du bâtiment, locaux et autres - contient des dépenses imprévisibles et exceptionnelles au niveau de l'Auberge. Nous avons dû entreprendre les travaux suivants :

- Friteuse	CHF 3'271.45
- Ventilation	CHF 3'200.00
- Rénovation de la cave	CHF 15'285.05
- Lave-vaisselle	CHF 7'238.80
- Cadres de fenêtres	<u>CHF 1'324.70</u>
Total	CHF 30'320.00

Pour plus d'informations, nous vous proposons de regarder le rapport de gestion sous le point 2.3.4.

La commune a inventorié 65 arbres dans le cadre du plan d'action Biodiversité 2019 – 2023 du Canton. Le but de cette mesure est de promouvoir la nature dans l'espace bâti. Une subvention de CHF 14'600.00 est allouée pour ce recensement des arbres remarquables. Nous avons choisi de créer un fond de réserve pour une construction future.

Les comptes et le bilan présentés dans ce rapport ont été approuvés par la Municipalité dans sa séance du 9 mai 2023, avec les réserves d'usage.

Toutes les pièces justificatives sont tenues à la disposition de la Commission de gestion et finances pour l'exécution de son mandat.

Conclusion

Considérant ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

- Vu le préavis municipal n° 02/2023 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

- Article 1 :** d'accepter les comptes de l'année 2022, tels que présentés.
Article 2 : d'approuver la gestion de l'exercice 2022.
Article 3 : de donner décharge au Boursier, à la Commission de gestion et à la Municipalité.

Le Syndic
Davide Marguccio



La Secrétaire
Evelyne Chesaux

Annexe :

- Comptes 2022
- Rapport de gestion
- Rapport du réviseur